

Jeudi 30 janvier 2025

Budget

Le budget 2025 de Rennes Métropole s'élève à 1 milliard 94 millions d'euros

Les élus métropolitains ont adopté ce jeudi 30 janvier le budget primitif 2025 de Rennes Métropole. Le soutien aux services publics de proximité et à la transition écologique et sociale restent les pierres angulaires du projet métropolitain. 1 094 millions d'euros y seront consacrés (le budget primitif 2024 s'élevait à 1 080 millions d'euros).

Le budget consolidé 2025 de Rennes Métropole s'élève à 1 094 millions d'euros, dont 565,2 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement et 528,5 millions d'euros pour ses investissements. Ce budget progresse de 14 millions d'euros par rapport à 2024. Cette évolution s'explique essentiellement par la dynamique des dépenses de fonctionnement dans le domaine des transports urbains, de l'élimination des déchets et de l'assainissement. Elle est en partie compensée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement sur le budget principal, dans un contexte de ralentissement important de la dynamique des recettes. L'engagement de la collectivité en investissement, notamment pour répondre à l'urgence climatique, se poursuit.

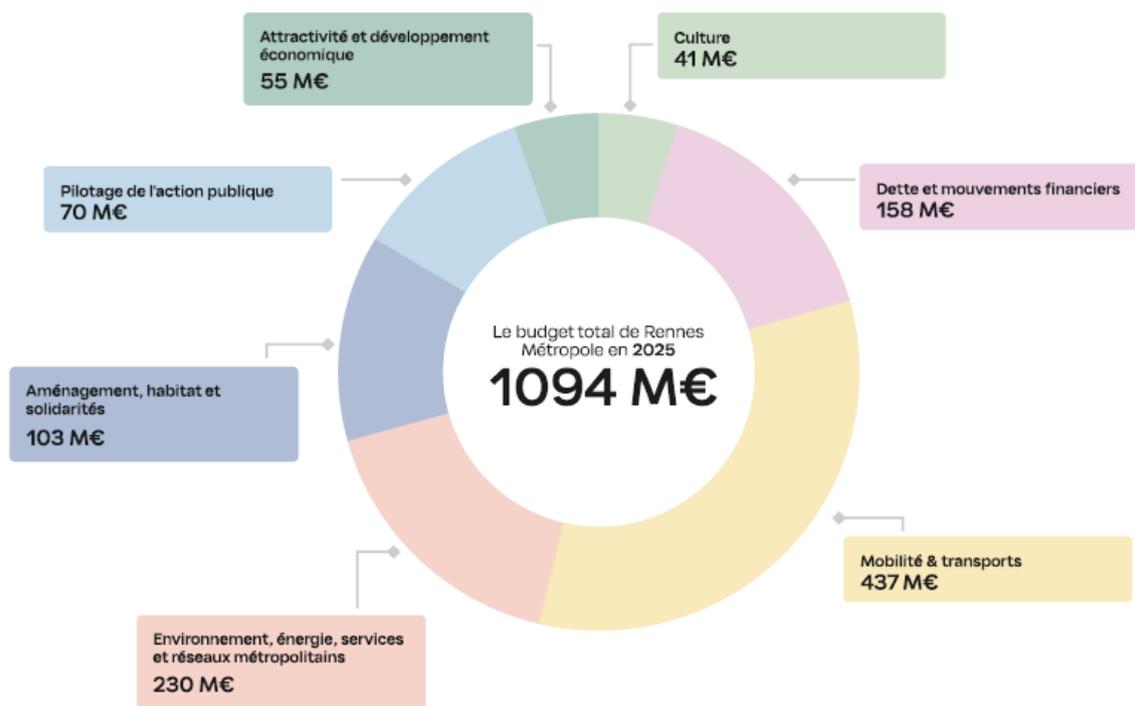
Un contexte d'une incertitude inédite

Le budget 2025 de Rennes Métropole a été adopté dans un contexte d'incertitude inédit puisque, au moment de sa préparation et de son vote, la loi de finances n'avait toujours pas été adoptée à l'Assemblée nationale.

De fortes incertitudes subsistent, même si le vote récent au Sénat laisse à penser que l'effort demandé serait finalement à 2,2 milliards d'euros et davantage réparti entre niveaux de collectivités que dans la précédente version du Projet de Loi de Finances (PLF)

Face à ces incertitudes, puisque le montant qui sera demandé aux collectivités pour contribuer au désendettement de l'État n'est pas connu à ce jour, les élus métropolitains ont décidé de ne pas intégrer les effets supposés des mesures à venir. Le travail d'ajustement budgétaire sera donc effectué au budget supplémentaire, une fois la loi de finances pour 2025 adoptée et après un travail sur les pistes d'optimisation et leurs impacts sur le service aux usagers et les politiques structurantes engagées par la Métropole.

LA RÉPARTITION DU BUDGET CONSOLIDÉ 2025



Le budget dit "consolidé" de Rennes Métropole comprend plusieurs budgets distincts :

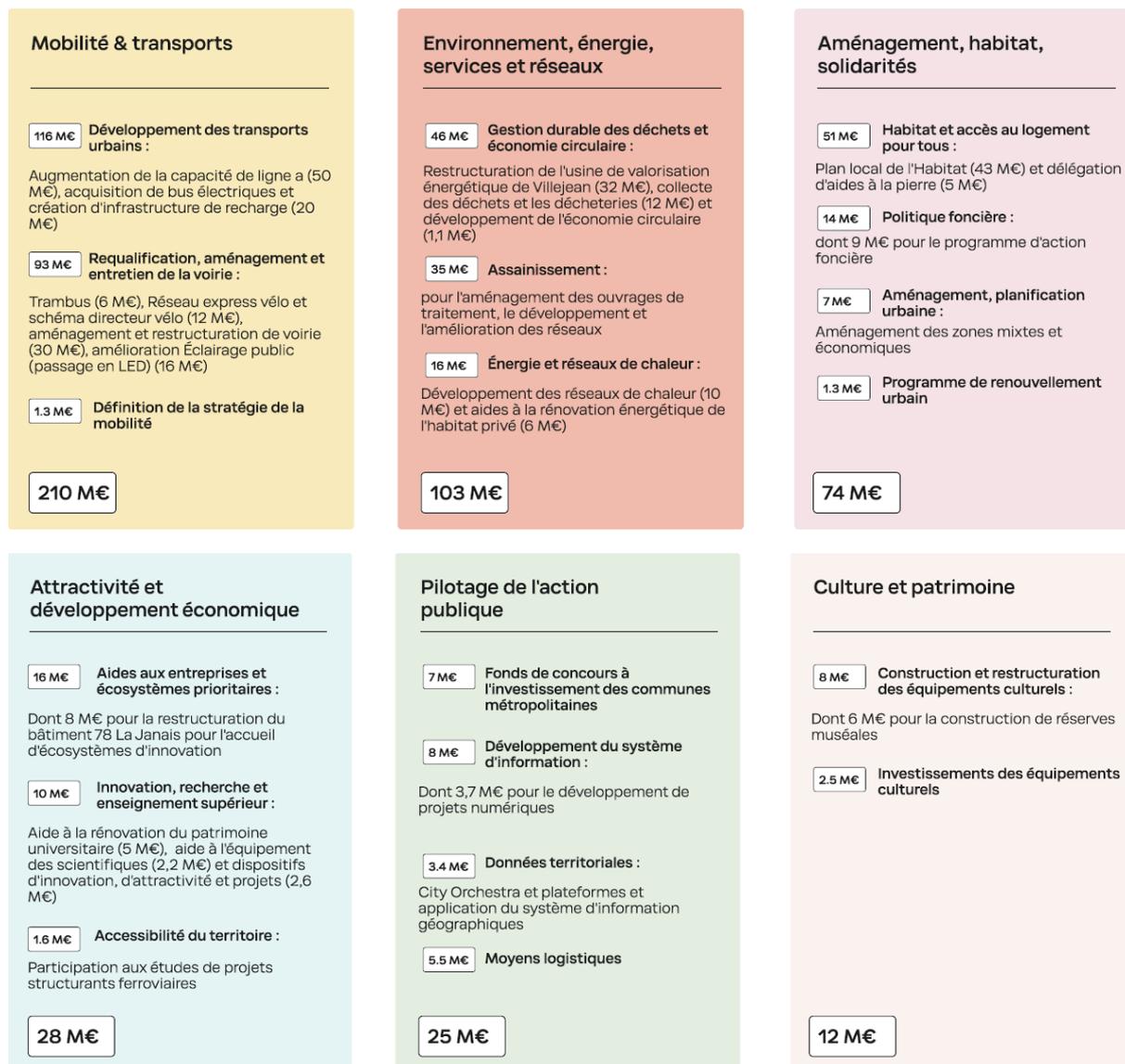
- Le budget principal
- Les transports urbains
- La gestion des déchets
- L'assainissement
- Les réseaux de chaleur
- Le centre des congrès
- Les Zones d'Aménagement Économiques (ZAE) et les Zones d'aménagement concertés (Zac)
- Le crématorium
- La production d'énergie photovoltaïque
- La dissociation foncier économique

Pour rappel, les trois budgets les plus importants de Rennes Métropole sont : le budget principal, les transports urbains et la valorisation des déchets.

À noter : Le Programme Local de l'Aménagement Économique (PLAE) pour la période 2023-2035, adopté par le Conseil métropolitain en septembre 2024, prévoit une dissociation du foncier et du bâti qui sera assurée par la signature de baux à construction sur des fonciers économiques maîtrisés par Rennes Métropole ou ses concessionnaires. Pour gérer ces baux à constructions et dans l'attente de la mise en place d'une structure externe dédiée à ce nouveau dispositif, un nouveau budget annexe métropolitain "Dissociation du Foncier économique" est créé à compter de 2025.

Un niveau ambitieux d'investissement

En 2025, la Métropole poursuit ses efforts d'investissement en faveur des transitions écologiques, notamment dans le domaine des mobilités, de l'aménagement et de l'habitat.



Une évolution modérée des dépenses de fonctionnement

La progression des dépenses de fonctionnement du budget principal est jugulée à moins de 3 millions d'euros, soit +0,9% par rapport au BP 2024. Cette évolution, modérée, est principalement liée à :

- L'évolution des dépenses de fluides à un peu plus de 7 millions d'euros, en baisse importante par rapport à 2024 (-24% pour l'électricité et le gaz). Elles restent néanmoins à un niveau plus élevé que celui qui prévalait avant la période de forte inflation qui a suivi le déclenchement de la guerre en Ukraine (6 millions d'euros au BP 2022).

- La hausse contenue des charges à caractère général (+1,7%) ainsi que les subventions aux tiers (+1,2%), évoluent à un rythme inférieur à celui de l'inflation, témoignant du souci de maîtrise des finances de la collectivité. Pour autant, la Métropole prévoit de soutenir à hauteur de 29 millions d'euros différents acteurs du territoire (institutions, acteurs locaux, associations).
- L'adoption de mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents (revalorisation du régime indemnitaire actée en octobre dernier) et à la mise en place d'un dispositif de protection sociale (contrat collectif de prévoyance obligatoire pour garantir le maintien de salaire en cas d'incapacité temporaire de travail) ;
- La hausse de 1 million d'euros de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), dispositif de solidarité qui prévoit de reverser aux communes de la métropole une partie du produit fiscal communautaire ;
- Les charges d'intérêts, du fait de l'accroissement de la dette et de la hausse des taux d'intérêt (+1 million d'euros u budget principal).

Pour la première fois cette année, le budget 2025 prend en compte le transfert de l'Opéra de la Ville de Rennes à Rennes Métropole, avec une prévision de dépenses de 7 millions d'euros et des recettes de 3 millions d'euros. Ce transfert est cependant neutre à l'échelle du budget une fois pris en compte le retraitement du transfert et les évolutions de dépenses et de recettes liées.

Quelques projets structurants pour le territoire

- La transition écologique avec "Nos lieux communs" : 16 lieux délaissés à réinventer pour que ces espaces servent la transition écologique dans les domaines de la biodiversité, l'eau, l'économie circulaire, l'alimentation ou les énergies renouvelables. Les habitants voteront pour leurs projets préférés du 19 mai au 8 juin 2025.
- La rénovation d'environ 84 000 lampadaires : en utilisant des LED, la métropole génère jusqu'à 70% d'économie, offre une lumière plus homogène qui limite la pollution lumineuse, et diminue les coûts d'entretien (durée de vie près de 4 fois supérieure). Près de 30 millions d'euros sont programmés à ce projet durant les années 2022-2027.
- Le nouveau Contrat Local de Santé métropolitain (CLS) 2025-2030 : son financement est assuré par Rennes Métropole, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'État. Il doit permettre de réduire les inégalités sociales de santé sur tout le territoire métropolitain (en matière d'accès aux soins et de prévention).
- Le crématorium : des travaux, d'un montant estimé à 4,5 millions d'euros, doivent permettre d'atteindre une capacité de 2 000 crémations par an.

Un budget qui renforce la solidarité entre les communes de la métropole

Rennes Métropole dispose depuis 1992 d'une dotation de solidarité communautaire au bénéfice de ses communes visant, comme le prévoit la loi, "à réduire les disparités de ressources et de charges entre ces communes".

Déjà rehaussée en 2022, l'enveloppe dédiée à la DSC va une nouvelle fois augmenter de 1 million d'euros en 2025 pour atteindre 36 millions d'euros (soit 3 millions d'euros de plus qu'en 2021).

Ainsi, la contribution de la métropole aux communes avoisine 75 € par habitant en moyenne. Rennes Métropole se classe comme le territoire le plus solidaire, devant Nantes (55 € / habitant), Grenoble (52 € / habitant), Bordeaux (46 € / habitant), Lyon (22 € / habitant) et Marseille (11 € / habitant).

Ralentissement de la dynamique des recettes

Le budget métropolitain, tous budgets confondus prévoit :

- 730 millions d'euros de recettes de fonctionnement ;
- 59 millions d'euros de recettes d'investissement.

Les recettes (hors emprunt) proviennent principalement de la contribution des entreprises (15%), de la TVA transférée par l'État (14%) et des recettes de fiscalité propre (13%), de redevance et contributions usagers (10%) et des dotations et participations de l'État (9%).

Au total, pour le budget principal, les recettes de nature fiscale s'élèvent à 258 millions d'euros, en recul de presque 2 millions d'euros par rapport à 2024, du fait principalement d'une moindre dynamique des recettes de TVA transférée par rapport à ce qui était initialement prévu par l'État.

Principale ressource du budget principal, ces recettes de TVA transférée en contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE sont en baisse de 3,5% par rapport à l'an dernier, à 159,3 millions d'euros, soit une perte de ressources proche de 5,7 millions d'euros.

Le produit de la fiscalité "ménages", composée de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (également payées par des acteurs économiques), progresse d'un peu plus de 1 million d'euros pour frôler les 17 millions d'euros, soit une hausse avoisinant les 8% (de BP à BP). Cette progression, qui s'explique principalement par la revalorisation des valeurs locatives voulue par l'État, se réalise avec des taux de fiscalité inchangés.